

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Crise énergétique : le Conseil régional renforce son engagement comme employeur et propriétaire »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région est engagée au travers de ses politiques dans la réduction de ses consommations, la diversification de son mix énergétique et la diminution de ses émissions de gaz à effet de serre. Le contexte actuel marqué par de très fortes tensions planétaires sur les approvisionnements et les ressources, ainsi que sur les prix, l'oblige en complément à engager des actions à effets à court terme.

Cette communication porte essentiellement sur les leviers dont dispose la Région en tant qu'employeur et propriétaire dans le fonctionnement courant de son administration et de son patrimoine immobilier, à savoir :

- la mobilisation des agents régionaux pour plus de sobriété (sensibilisation, formation),
- l'évolution du fonctionnement courant de l'institution (usages informatiques, usages de mobilité interne),
- l'usage des bâtiments dits tertiaires et du chauffage (notamment mesures de baisse du chauffage et regroupement expérimental des agents des sites rennais sur le site d'Atalante en fin d'année),
- l'usage des bâtiments de lycées et chauffage (accompagnement financier des lycées, mesures de réduction des consommations énergétiques, audits énergétiques, accélération des installations photovoltaïques sur le patrimoine lycées).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans un environnement supposant une recherche de moindre consommation énergétique à tous les niveaux, tant pour réduire les émissions de CO₂ que pour alléger les charges associées à la hausse des prix, le CESER apprécie les mesures prises ou envisagées, touchant à la sensibilisation et à la formation des agents à de meilleures pratiques, comme à la diffusion de celles-ci.

Il apprécie les efforts engagés dans de nombreux domaines: mobilité, usage des bâtiments, chauffage, etc. Il se félicite de l'aide ponctuelle apportée aux lycées, soudain confrontés à des surcoûts insupportables de leurs consommations énergétiques pour maintenir les conditions d'enseignement et de vie dans les établissements. Il soutient également, en complément des actions indispensables d'isolation des bâtiments, l'accélération très forte du déploiement des capacités de production photovoltaïque dans les lycées avec une enveloppe dédiée de 40 M€, ainsi que l'augmentation annoncée du nombre d'audits énergétiques. Le CESER s'interroge sur l'articulation de ces mesures avec le Schéma directeur immobilier des lycées et note leur caractère très ambitieux, en espérant qu'elles se concrétiseront sans écueil (passage notamment d'une couverture de 3 % à 1/3 des besoins en électricité du patrimoine lycées entre 2023 et 2025).

Le CESER encourage la poursuite de cette démarche dans tous les domaines dans lesquels des améliorations, petites ou grandes, pourront être introduites. Il restera vivement intéressé par les évaluations qui pourront être réalisées de ces mesures.

Dans l'immédiat, le CESER relève que la décision de regrouper en fin d'année l'ensemble des agents travaillant dans les sites rennais (y compris agents et commissions du CESER) sur le site Atalante devrait permettre la réduction de 30 tonnes équivalent CO₂. Il souhaite recevoir les conclusions de cette expérimentation, qui demande à être affinée de données complémentaires pour en apprécier tous les effets (par exemple sur la prise en compte des déplacements domicile-travail qui s'en trouveront modifiés).

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Crise énergétique : le Conseil régional renforce son engagement comme employeur et propriétaire

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

La crise énergétique se traduit par la hausse vertigineuse des coûts du gaz et de l'électricité et du risque de pénurie de ces ressources indispensables à la vie quotidienne et à l'activité économique. Face à cela, le Conseil régional met en place de nombreuses actions visant à réduire ses consommations d'énergie.

Si cette réaction pour le fonctionnement interne des services de la Région et du patrimoine dont il a la responsabilité est vertueuse et mérite d'être saluée, nous interrogeons le Conseil régional sur l'absence d'accompagnement des acteurs mis en difficulté par ces hausses de charges. Nous visons en particulier les entreprises pour lesquelles les dispositifs de l'Etat s'avèrent inadaptés, à savoir les PME industrielles. D'autres régions ont créé des dispositifs exceptionnels afin que ces entreprises ne soient pas conduites à l'arrêt d'activité voire à la cessation de paiement : l'Occitanie délivre un « éco-chèque » aux TPE, Auvergne-Rhône-Alpes mobilise un budget de 25 millions d'euros, Hauts de France a organisé une task-force avec les chambres consulaires.

Des industriels bretons s'inquiètent lourdement des perspectives de délestages électriques et de rationnement de gaz en 2023. Ces événements auraient pour certaines entreprises de graves conséquences sur la production, la sécurité des personnels et des installations ainsi que sur la pérennité des outils de fabrication.

Tout en respectant le cadre de ses compétences, la Région Bretagne pourrait également, à sa mesure, apporter un soutien aux entreprises les plus fragilisées par cette situation inédite.

Je vous remercie de votre attention.